

DECISION

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement ouvert par voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique, organisé par l'Université Paris Saclay, session 2024, dans les corps suivants :

- **TECH BAP A, emploi-type A4A41 - Technicien biologiste**
- **ATRF BAP J, emploi-type J5X41 - Adjoint-e en gestion administrative**

L'administrateur provisoire de l'Université Paris-Saclay,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995

Vu l'article 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces concours ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2e classe et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces concours ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement ouvert par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi, organisé par l'Université Paris Saclay, session 2024, dans les corps suivants :

- **TECH BAP A, emploi-type A4A41 - Technicien biologiste**
- **ATRF BAP J, emploi-type J5X41 - Adjoint-e en gestion administrative**

est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur Denis MERLET, Doyen de la Faculté des Sciences d'Orsay, Université Paris-Saclay, Président de la commission ;

Madame Claire CRINON, Responsable du service social et d'action sociale du personnel, Université Paris-Saclay ;

Madame Cathy ASSOUET, Responsable pôle de formation des personnels, Université Paris-Saclay.

Article 2 : L'administrateur provisoire de l'Université Paris-Saclay est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orsay, le 19 avril 2024


université
PARIS-SACLAY
Directeur des Ressources Humaines
Renaud SIOLY